



CCOPA de la DGAC

du 21 juin 2017

La CCOPA de la DGAC a en charge les OPA en activité au SNIA, ou dans d'autres services de la DGAC (STAC, SG, BEA), mais également les OPA de l'ex-SSBAIF mis à disposition de collectivités territoriales dans le cadre de la décentralisation aéroportuaire ou du Ministère de la Défense. Elle devait notamment examiner les avancements au titre de l'année 2017.

Etaient présents : S.DEMARET (adjoint à la sous-directrice des personnels de la DGAC) président de la CCOPA, JM ROUSSELIERE Directeur-adjoint du SNIA en charge des pôles, F.RODRIGUEZ Chef du bureau CGO, A.SEKKAI, Gestionnaire au CGO, N.STARK Chef du SNIA-C&E, C.BADOCHÉ Secrétaire général du SNIA, , FO, CFDT.

Pour la CGT, P.GARDE (titulaire) et **Stéphane HAUTIN** (suppléant).

2017 : Une CCOPA sous gestion CGO à la va-vite (durée 1h)

Pour rappel, la gestion des OPA a été transférée depuis 2016 au Centre de Gestion Ouvrier (CGO) de la sous-direction des personnels de la DGAC (SDP) qui a repris la gestion administrative des OPA. Ainsi, Mme RODRIGUEZ et M. SEKKAI sont devenus les principaux interlocuteurs des élus en CCOPA. La gestion de proximité est restée au BP du SNIA ou du service d'affectation de l'OPA. Loin de vouloir faire converger la gestion des OPA avec celles des Ouvriers d'Etat de l'aviation civile, le transfert au CGO a été conçu dans le but de centraliser la gestion pour faire des économies d'échelle (réduction du nombre de gestionnaires). Economie qui est totalement virtuelle pour l'instant, à moins de dégrader un peu plus encore la gestion des OPA à la DGAC déjà mal en point.

Après avoir validé les PV de la CCOPA 2016, le président et les représentants du CGO ont lancé la CCOPA dans un marathon d'une heure chrono...

Promotions 2017

L'enveloppe disponible cette année s'élevait à 24 642,63 (contre 26 539,61€ en 2016). La discussion a porté sur 23 OPA éligibles à une promotion. Après un court débat entre la direction et les organisations syndicales, il a été retenu 16 propositions, pour une enveloppe prévisionnelle de 26 715,66€ soit un dépassement autorisé par SDP de 2 072,03€.

A la demande de la CGT, les cas de ceux qui n'ont pas avancé depuis plusieurs années ont été évoqués. Le Directeur-adjoint en charge des pôles du SNIA ne veut toujours pas en entendre parler.

Ensuite, le cas de Jacques EMOND a été évoqué. Jacques, l'ancien titulaire CGT qui a défendu avec pugnacité les OPA à la commission consultative, est parti en retraite en avril 2017, mais était promouvable au 1^{er} janvier 2017 même si le bénéfice de la promotion n'aurait pas compté pour la pension et ne s'appliquerait que pour 4 mois (impact faible sur l'enveloppe).

Ce type de promotion avait été défendu et obtenu l'année dernière pour Christian SABATHIER par la CGT. Cette fois-ci, le Président de séance n'a pas voulu donner suite à cette demande estimant que le dossier de l'agent était clos (alors qu'il lui est toujours dû les cotisations indument perçues sur le Complément de Prime de Rendement) avec la complicité du suppléant de la CFDT.

Promotions au titre de l'année 2017

(à compter du 1^{er} janvier 2017 sauf mention contraire)

NOM-PRENOM	AFFECTATION	GRADE AVANT PROMOTION	GRADE APRES PROMOTION
GOMES Marc	ESBA 31	Compagnon	Chef d'équipe A
CHAMPEY Cédric	BEA Le Bourget	Spécialiste A	Spécialiste B
JULVELCOURT Constant	SNIA Siège Paris	Chef d'équipe A	Chef d'équipe B
MESPLIE Jacques	SNIA-SE Perpignan	Chef d'équipe A	Chef d'équipe B
CAGE Paterné Alex	SNIA-AG	Chef d'équipe B	Chef d'équipe C
PINOTTI Robert	ESBA 69	Chef d'équipe B	Chef d'équipe C
CAPELLI Alain	MàD MINDEF Villacoublay	Chef d'équipe C	Réceptionnaire
OUIIN Philippe	MàD Commune Les Mureaux	Chef d'équipe C	Responsable de travaux
SCHEBACHER Olivier	SNIA-C&E Strasbourg	Chef d'équipe C	Responsable de travaux
SURLANNE Jean-Philippe	SNIA-SO Mérygnac	Chef d'équipe C	Réceptionnaire
EXBRAYAT Éric	SNIA-C&E Lyon St Ex.	Chef de chantier A	Chef de chantier B
FISHER Remy	SNIA-N&E Strasbourg	Chef de chantier A	Chef de chantier B
GRENIER Pascal	SNIA-SO Mérygnac	Chef de chantier A	Chef de chantier B
PETIT Éric	SNIA-C&E Strasbourg	Chef de chantier A	Chef de chantier B
TATAI Norbert	SNIA-SE Montpellier	Chef de chantier A	Chef de chantier B
TRISTANT Jean-Luc	SNIA-SE Nice	Chef de chantier A	Chef de chantier B

Pour être défendus à égalité, rejoignez la CGT !

Concours et essais professionnels 2017

Tandis que la direction du SNIA s'était engagée lors de la CCOPA 2016 à étudier une nouvelle vague de concours et d'examens professionnels pour 2017, SDP et le CGO n'ont autorisé que les examens professionnels réservés pour Christophe TRAVAILLARD d'Orléans (à Technicien Principal) et Stéphane HAUTIN du STAC (à Technicien 2) et l'ouverture d'un concours de Chef de chantier A Exploitation, pour la subdivision Logistique du siège de la DGAC (Farman). En effet, le SNIA semble n'avoir rien demandé d'autre...

FO a exposé le cas d'Antoine CLEMENT de l'ESBA 68 et réclamé qu'un concours soit à nouveau organisé pour lui. La direction a répondu à nouveau par la négative car cet agent s'est désisté lors du dernier concours (poste basé à Orléans), néanmoins son cas pourra être revu l'année prochaine et le poste du concours sera ouvert à Strasbourg.

Pour la CGT, cette situation est inadmissible. Les restrictions d'ouverture de concours et d'examens professionnels résultent en partie des conflits entre le SNIA et le CGO suite au transfert de gestion des OPA et notamment de savoir qui va organiser les épreuves alors que SDP a supprimé des postes au Bureau du Personnel du SNIA.

Les Techniciens 1 de la vague de concours de 2014 pourraient passer un examen professionnel pour la 2^{ème} année consécutive. Si l'administration attend 5 ans pour les promouvoir à l'enveloppe qui s'amenuise par absence d'embauche, le risque est fort d'un blocage des carrières alors que les chefs de chantier A recrutés en 2014 et 2016 ont pu poursuivre leur déroulement de carrière.

Que dire des réceptionnaires (magasin) ou responsables de travaux (exploitation) qui ne peuvent avancer que par l'ouverture de concours de chefs de chantier ou de responsables magasin par l'ouverture de concours de visiteurs techniques (Atelier) ?

Enfin que dire des chefs d'équipe ou spécialiste A ou B qui doivent attendre à chaque fois 5 ans pour avancer... des concours de chefs d'équipe C fluidifieraient les carrières !

Pour la CGT, seule l'ouverture régulière de concours et examens professionnels permet une gestion dynamique des OPA, car la gestion à la seule enveloppe va vite bloquer !

Prime de rendement et complément à la prime de rendement

Depuis plusieurs mois, la CGT est intervenue à tous les niveaux de la DGAC, sur les conséquences de la publication du décret 2016-304 le 15 mars 2016 comportant plusieurs aspects :

- ✓ Le complément de prime de rendement (pour les 7 OPA en bénéficiant) ne rentrait pas dans l'assiette de calcul de la pension (suite à une décision du Conseil d'Etat). Ainsi les cotisations versées au FSPOEIE doivent être remboursées. Sur ce point le CGO n'a pas fourni d'éléments supplémentaires sur l'avancement du dossier...
- ✓ Le complément de la prime de rendement (pour les 7 OPA en bénéficiant) a été intégré dans la prime de rendement par la DGAC (ce qui ouvrira à un droit à une pension d'un montant supérieur, et ce avec effet rétroactif depuis le 17 mars 2016 (date d'application du décret), ce qui a été réalisé.
- ✓ Selon le décret 2016-304 du 15 mars 2016, la prime de rendement pourrait être augmentée à hauteur du taux de 16% pour tous les OPA.

Le CGO a répondu que conformément à la note de gestion du 5 août 2016 (ne concernant pourtant que le Ministère), il n'y a pas de volonté de la DGAC d'augmenter pour le moment la prime de rendement pour tous les OPA. Selon la note de gestion, théoriquement le taux moyen pour les OPA est de 8,34% sauf qu'à la DGAC, de fait il est de 8,37%. Le CGO explique que ce taux doit rester fixe et que les primes de rendement versées sont fonction de la masse salariale (en baisse car il n'y a plus d'embauche !).

En clair, la DGAC ne veut pas faire d'effort pour les OPA et ne veut en aucun cas les faire converger avec les Ouvriers d'Etat de la DGAC (prime de rendement à 32%) !

Prime de métier

Lorsque les élus en CCOPA ont abordé la question de la prime de métier, l'administration a indiqué que les montants différenciés étaient liés au fruit de l'histoire de chaque agent, éludant leur obligation d'harmoniser les règles d'attribution au maximum au bout de 5 ans (durée fixée par la jurisprudence). Un groupe de travail interne à l'administration est en cours, à ce stade la cartographie des montants alloués fait apparaître que 29 OPA ne sont pas au montant plafond (2 402 €/an à partir de maître compagnon/ 2 220 €).

L'attribution du montant plafond serait à l'étude et concernerait potentiellement 50 OPA mais les réflexions du groupe de travail viserait à ne réaliser des déplafonnements que pour certaines fonctions... Histoire d'accentuer les inégalités et l'individualisation...

2 OPA sont quant à eux déplafonnés, c'est-à-dire avec des montants au-delà des plafonds du décret, ce qui est possible dans les services bases aériennes...

Pour la CGT, il est possible d'opérer un déplafonnement total de la prime de métier pour tous les OPA de la DGAC (à 4304€ par an).. Il suffit d'une décision du chef de service pour l'appliquer (cf. article 3 de l'arrêté du 16 avril 2002 relatif aux modalités d'application du décret n° 2002-533 du 16 avril 2002 relatif à l'attribution d'une prime de métier aux ouvriers des parcs et ateliers du ministère de l'équipement, des transports et du logement). Dans d'autres services du Ministère (DIR, VNF, Ports maritimes, etc...), le déplafonnement de la prime de métier a déjà été réalisé avec des notes de gestion publiées, seuls les OPA de la DGAC ont été oubliés alors que le décret le permettait.

Le président de la CCOPA, M. DEMARET (SDP) a renvoyé tout déplafonnement au protocole de la DGAC (pas avant 2020 en clair).

Pertes de rémunération et ICE

Les élus en CCOPA ont relancé le débat sur les pertes de salaires qu'ont subies certains OPA (suppression des heures supplémentaires, des astreintes, etc...) suite aux fermetures de sites de la Défense ou la fin de l'intervention des services des bases aériennes pour les CCI.

Malgré les engagements pris par le Directeur Général en 2012 et le travail de recensement réalisé par le SNIA, SDP et son CGO ont déclaré qu'ils n'ont pas la liste des agents concernés et qu'en l'absence d'application de l'ICE à la DGAC, ils demandaient quel était le support réglementaire.

Le support réglementaire est bien entendu la possibilité de déplafonner les primes de métier ou de rendement, mais la DGAC se cache derrière les notes de gestion du Ministère et la farce protocolaire pour continuer à ne rien faire !

Problèmes de gestion des OPA

Les problèmes de gestion ont pu être abordés que très succinctement. SDP a fait mine de découvrir que 2 des 4 OPA d'Athis-Mons attendaient le paiement des leurs astreintes et interventions pour la viabilité hivernale (depuis 15 mois !). De même les OPA d'Antilles-Guyane attendent leurs ISH.

Pourtant les problèmes de gestion sont nombreux, entre les salaires pas mis à jour (primes d'expérience ou d'anciennetés y compris), mauvais abattements de zone, les astreintes ou les indemnités de sujétions horaires non-payés, etc., mais ne semblent pas être la priorité...

La CGT dénonce les suppressions d'emplois ouvriers ainsi que les mauvaises conditions de gestion des OPA et exige de la DGAC une gestion exemplaire !

Vos élus CGT en CCOPA DGAC

Patrick GARDE (Titulaire) SNIA Nice patrick.garde@aviation-civile.gouv.fr Tel : 06 89 80 94 17et
Stéphane HAUTIN (suppléant) STAC Bonneuil sur Marne stephane.hautin@aviation-civile.gouv.fr Tel :
01 49 56 81 60 Pour contacter la CGT du SNIA : cgt.snia@regis-dgac.net